**Compte rendu du séminaire « gouvernance et action publique »**

**Date** : mercredi 6 avril 2022 de 14h30 à 17h10

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Avant l’ouverture des échanges et de la réflexion autour des pistes d’action qui pourraient être inscrites dans le cadre du futur SRDE2I, une présentation succincte des réalisations et des enseignements issus de l’analyse du bilan du SRDE2I est proposée pour ce thème.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire dédié à la gouvernance et l’action publique, autour des différents enjeux.

1. **Préambule**

Le président de l’ADEC précise notamment dans son propos introductif que la révision du SRDE2I doit s’inscrire également **en se projetant sur l’autonomie économique de la Corse. On peut alors se poser la question de : Quel type de fiscalité ? Une fiscalité qui favorise la production ? La consommation ?**

Plus globalement, la révision du SRDE2I est le cadre qui permettra de se poser les questions de :

* Comment animer notre économie ?
* Comment susciter des projets ? individuels ? collectifs ?
* Comment accompagner ? (instruments financiers, aides publiques directes, financements de l’UE…)

Le SRDE2I est un document prescriptif et prospectif de la vision de notre économie, de la stratégie, du plan d’actions à mettre en œuvre, des grandes masses financières à mobiliser pour le réaliser.

S’agissant du bilan et/ou de la révision du SRDE2I dans les autres régions :

* A l’heure actuelle, seul le Pays de la Loire a abouti à la révision de son schéma… la plupart des exercices de révision sont donc toujours en cours, quand d’autres régions (la Bretagne) prévoient une finalisation pour 2023 ;
* **En termes de bilan, la mise en œuvre des SRDE2I dans la plupart des régions aurait buté sur l’animation de filières ; les régions hésitant entre trop grande spécialisation de filières (avec la question des filières prioritaires**) et intégration de l’ensemble des filières. Enfin, autre enseignement, la problématique de la gouvernance s’est posée à toutes les régions, du fait de modalités de coordination mal définies à l’échelle infra-régionale.

1. **Les enjeux spécifiques**

*Enjeu 1. Améliorer le pilotage du SRDE2I*

Dans le cadre de la gouvernance, il est préconisé la mise en place d’un groupe de pilotage composé de :

* Représentants des écosystèmes
* Représentants des territoires

Si la représentativité des différentes parties prenantes apparait incontournable, ce groupe de pilotage doit être également resserré afin de préserver le débat et la productivité des échanges. Par ailleurs, ce groupe de pilotage doit pouvoir se réunir à fréquence régulière dans le cadre de points d’étape pour la bonne mise en œuvre du SRDE2I. Pour un autre participant, **le pilotage pourrait être assuré par des instances existantes** évitant de les multiplier au risque de ne pas pouvoir mobiliser tout au long du processus les différentes parties prenantes ; toutefois, cette éventualité pose la question de la représentativité des différentes parties prenantes souhaitée.

*Enjeu 2. Le suivi du SRDE2I*

En matière de suivi, il est préconisé **la construction de tableaux de bord avec des indicateurs de suivi des activités prévues dans le cadre du SRDE2I**, et faisant l’objet notamment de financements.

En particulier, **ces indicateurs de réalisation pourraient être co-identifiés et retenus lors de l’élaboration des conventionnements** EPCI-ADEC ; des conventionnements qui devraient se baser sur les projets de territoire portés par les EPCI suivant une recommandation issue du séminaire « Action économique dans les territoires ».

Ces indicateurs devraient être actualisés pour tenir compte de l’évolution des activités et des besoins d’action.

*Enjeu 3. Optimiser les marges de manœuvre de l’action économique locale dans le cadre institutionnel actuel*

Cet enjeu a été traité indirectement sous l’angle de la transparence et du contrôle de l’action publique, mis en avant par un des participants. A ce sujet, il a été précisé les actes de transparence en matière de budget réalisés à titre d’exemple pour l’ADEC, avec **la proposition dans le cadre du SRDE2I de « rendre compte » des actions réalisées et la mesure éventuellement de leurs impacts pour le territoire.**

1. **Les enjeux transversaux**

*Enjeu 1. Favoriser la résilience de l’économie corse post-COVID*

Il est indiqué que la stratégie de résilience de l’économie corse pourra s’appuyer sur **les actions prévues au titre du plan Rilanciu, et notamment pour le volet fiscal** (CIC, élargissement du crédit d’impôt Corse, sustegnu, crédit d’impôt formation corse…).

De même, il est préconisé de travailler de manière coordonnée à la relance, et notamment au bénéfice de l’adaptation de certaines mesures au territoire et à ses besoins (rappelant le défaut des AMI nationaux trop sectorisés et peu adaptés à l’économie corse).

*Enjeu 2.* *De nouvelles ressources pour financer le développement économique*

Un des interlocuteurs a présenté une bonne pratique en matière de financement avec le dispositif intracting destiné à financer des travaux de rénovation énergétique à destination des bâtiments publics : en effet, **ce dispositif prévoit que la partie de fonds non utilisée, soit réinjectée dans les crédits d’investissement.**

La Banque de France précisera qu’il existe un certain nombre d’outils financiers, dont l’appropriation pourrait être encore améliorée.

Par ailleurs, de manière plus globale, il est rappelé le rôle de l’ADEC en tant que coordonnateur de tous les acteurs financiers. En particulier, **l’ADEC travaille à la création de deux nouveaux fonds : le fonds relance financé par le FEDER à hauteur de 8 M d’euros, auquel viendrait s’ajouter un fonds de 12 M d’euros apporté par différents partenaires, soit au total 20 M d’euros.**

On mentionnera également **le fonds React-EU issu du FEDER** dans le cadre de la consolidation des situations en déficit, et à l’échelle nationale :

* Le contrat de plan à signer ;
* Le PTIC à revoir ;
* Les fonds à préserver : le fonds de réserve (11 M d’euros) ;
* Les fonds de France Relance (120 M d’euros d’ici 2030) ;
* Eventuellement la 4ème tranche du PEI.

Il est également envisagé **des modes de financement alternatifs** de type :

* L’appel public à l’épargne (une épargne locale à mobiliser au service de l’économie locale) ;
* Le financement participatif pour l’énergie par exemple ;
* Des partenariats à renforcer avec des acteurs comme BPI, la Banque des territoires, BEI.

Enfin, il a été proposé l’idée de **créer un éco-système financier et/ou une cellule d’ingénierie financière de projet** afin d’identifier des fonds sur lesquels les acteurs pourraient se positionner au titre de leurs projets, de les accompagner dans le cadre de leur candidature (réponse à appel à projet).

1. **Autres recommandations**

* Accompagner à l’ingénierie de projet ;
* Accompagner la structuration de l’action collective autour des filières ;
* Accompagner l’animation de filières, notamment à l’innovation, à l’export… pour susciter des projets ;
* Renforcer les instruments financiers pour soutenir la viabilité économique d’un projet (en favorisant par exemple l’accès à un financement bancaire complémentaire) ;
* Déployer des instruments financiers plus ambitieux dans certains secteurs jugés prioritaires : l’énergie par exemple ;
* Soutenir la création de petiotes entreprises en milieu rural par le biais des appels à projet ;
* Simplifier les procédures y compris pour avoir accès à des outils financiers ;
* Renforcer la maitrise linguistique de l’anglais – en l’intégrant dans les cursus de formation – pour préparer à l’export ;
* Sensibiliser les acteurs du réseau bancaire pour revoir leur vision du risque et s’adapter ainsi au besoin d’accompagnement des entreprises à l’échelle locale ;
* Favoriser les entreprises et l’emploi par le biais de la commande publique, pour soutenir la structuration de l’offre (début mai).